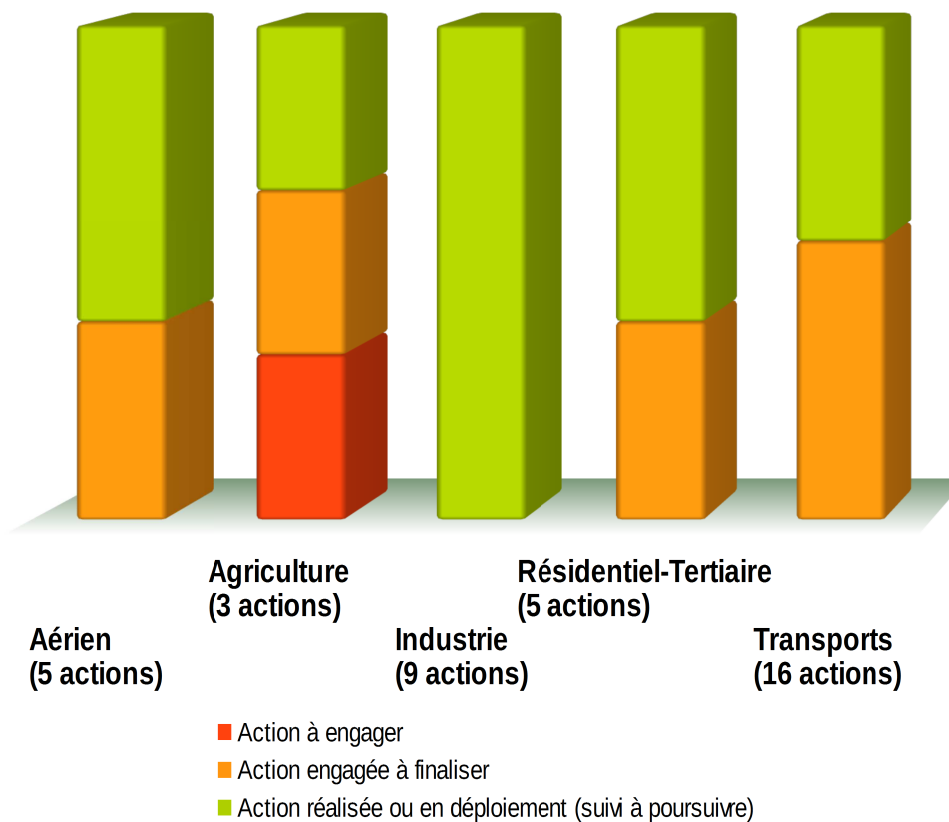


## Bilan du PPA 2018-2025 après 14 mois



### Etat d'avancement des 38 actions sectorielles du PPA 2018-2025 - mars 2019



<b>codes pilotes</b>	<b>DEFIS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>AER1</b> <b>DGAC</b>	Diminuer les émissions des APU et des véhicules et engins de pistes au sol	Limiter l'utilisation des APU		L'étude sur le taux d'utilisation des APU a été réalisée. La sensibilisation des compagnies aériennes est en cours. La question des aides financières à l'investissement est en cours de discussion avec le Ministère.
		Favoriser l'utilisation de véhicules et d'engins de piste moins polluants afin d'en augmenter la proportion		L'indicateur sur la part de véhicules propres a été publié par la FNAM en septembre 2018. Le guide pour les assistants en escale est en cours de finalisation. La question des aides financières à l'investissement est en cours de discussion avec le Ministère.
<b>AER2</b> <b>DGAC</b>	Diminuer les émissions des aéronefs au roulage	Mettre en place la GLD à Paris-Orly		La GLD a été mise en place et son efficacité fait l'objet d'un suivi par la DGAC.
		Favoriser le roulage N-1 (ou N-2) moteur(s)		L'enquête sur le taux d'utilisation du roulage N-1 moteur sera prochainement publiée. Son analyse se poursuivra en 2019.
<b>AER3</b> <b>DGAC</b>	Améliorer la connaissance des émissions des avions	Diffusion de l'information des émissions des avions		Les données d'émissions par aéroport et type d'avion pour les années 2015, 2016 et 2017 ont été diffusées aux membres du GT Aérien.
<b>AGRI1</b> <b>Chambre d'agriculture</b>	Favoriser les bonnes pratiques associées à l'utilisation d'urée solide pour limiter les émissions de NH <sub>3</sub>	Favoriser les bonnes pratiques pour l'évitement des émissions de NH <sub>3</sub> liées à l'usage d'urée solide en s'appuyant sur les activités de conseil et développement des chambres d'agriculture		Les travaux pour élaborer et publier un guide de bonnes pratiques restent à engager.  La fusion des trois chambres d'agriculture franciliennes en une seule chambre d'agriculture de région au 1er janvier 2018 ont retardé cette action.
<b>AGRI2</b> <b>Chambre d'agriculture</b>	Former les agriculteurs au cycle de l'azote et à ses répercussions en termes de pollution atmosphérique	Mettre en place des formations sur le cycle de l'azote et les bonnes pratiques qui en découlent		Des réunions de sensibilisation d'agriculteurs ont été organisées au premier semestre 2018. Des formations systématiques sur l'impact des émissions de NH <sub>3</sub> sur la qualité de l'air ont été mises en place en 2019.
<b>AGRI3</b> <b>INRA</b>	Evaluer l'impact du fractionnement du second apport sur céréales d'hiver sur les émissions de NH <sub>3</sub>	Mettre en place un programme de recherche		Les premiers travaux de l'INRA feront l'objet d'une note au premier semestre 2019.
<b>IND1</b> <b>DRIEE</b>	Améliorer la surveillance des installations de combustion de taille moyenne (2 à 50 MW)	Réaliser un inventaire des installations soumises à déclaration et assurer une large information et sensibilisation des exploitants sur la réglementation		L'inventaire des installations soumises à déclaration a été réalisé par la DRIEE. Pour conforter cet inventaire, un message d'information été transmis aux exploitants des installations déclarant dans GEREPE et un courrier d'information envoyé aux exploitants des installations de combustion 2910 D soumises à contrôle périodique.
		Mettre en place un plan d'actions visant à renforcer le contrôle des installations de combustion de 2 à 50 MW		Les contrôles ont été intégrés au programme de travail de l'inspection des installations classées en 2017 et 2018. L'action de contrôle a été reconduite en 2019. L'inspection a mené près de 160 contrôles en 2017/2018
<b>IND2</b>	Réduire les émissions de particules des installations de combustion à la	Sévérifier les normes d'émissions de particules pour n'autoriser que 15 mg/Nm <sup>3</sup> à 6% d'O <sub>2</sub>		L'arrêté d'application du PPA a été signé le 31 janvier 2018.

<b>codes pilotes</b>	<b>DEFIS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>DRIEE</b>	biomasse et des installations de co-incinération de CSR	S'assurer de l'application des VLE en poussières renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse ou de co-incinération de CSR		Pas encore de projet de CSR. Obligation de respect de la VLE pour les quelques projets biomasse de plus de 2 MW.
<b>IND3 DRIEE</b>	Réduire les émissions de NOx issues des installations d'incinération d'ordures ménagères ou de co-incinération de CSR	Sévériser les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations d'incinération d'ordures ménagères et de co-incinération de CSR		L'arrêté d'application du PPA a été signé le 31 janvier 2018.
		Au vu des études technico-économiques, modifier par arrêté préfectoral complémentaire la réglementation de l'installation pour imposer les nouvelles VLE du PPA révisé et fixer le délai de mise en conformité		Une étude technico-économique en cours pour une installation. Deux arrêtés préfectoraux sur cinq prescrivant le renforcement de la VLE ont été pris. Des travaux sont prévus sur les deux dernières installations intégrant un traitement renforcé des NOx permettant de respecter la VLE. Modification des AP réalisée pour 2 installations (Suez RV Energie St-Thibaut des Vignes (77) et CNIM Thiverval-Grignon (78)) et en cours pour les 3 autres.
		S'assurer de l'application des VLE en NOx renforcées pour les nouvelles installations de co-incinération de CSR ou les reconstructions d'UIOM		La VLE renforcée a été prise en compte dans le projet de reconstruction de l'UIOM d'Ivry (94). Pas encore de projet de CSR. Obligation de respect de la VLE pour les quelques projets biomasse de plus de 2 MW.
<b>IND4 DRIEE</b>	Réduire les émissions de NOx des installations de combustion à la biomasse entre 2 et 100 MW et des installations de co-incinération de CSR	Sévériser les normes d'émission d'oxydes d'azote des installations de combustion de biomasse, associée ou non à la co-incinération de CSR		L'arrêté d'application du PPA a été signé le 31 janvier 2018.
		S'assurer de l'application des VLE en NOx renforcées pour les nouvelles installations de combustion de biomasse, qu'elle soit associée ou non à la co-incinération de CSR		Pas encore de projet de CSR et peu de projets biomasse de plus de 2 MW
<b>REST1 DRIHL DRIEE</b>	Favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois	Informier et faire connaître les aides financières pour le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois		Le recensement des aides a été réalisé. La diffusion a été faite par chaque partenaire via Internet.
		Inciter les collectivités à mettre en place un fonds de renouvellement des équipements individuels de chauffage au bois via des dispositifs d'aides existants (Appel à projet Fonds Air de l'ADEME, Fonds Air Bois du Conseil régional d'Ile-de-France notamment)		Recensement des aides dans les plaquettes « chauffage domestique au bois » de l'ADEME et du PPA. Opération en cours dans l'Essonne depuis 2017 Fonds régional en cours de finalisation. Information des collectivités au travers des communications PPA et Feuille de route.
<b>REST2 DRIHL</b>	Elaborer une charte bois énergie impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des professionnels au grand	Préparer et communiquer autour d'une charte bois-énergie globale (fabricants, distributeurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, collectivités, etc.)		Un projet de charte a été soumis aux membres du GT sectoriel du PPA.

<b>codes pilotes</b>	<b>DEFIS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>DRIEE</b>	public) et favoriser les bonnes pratiques	Réaliser et diffuser une plaquette d'information à l'attention du grand public sur les impacts en termes de pollution atmosphérique des appareils de chauffage au bois et sur les bonnes pratiques à adopter lors de leur utilisation		Une plaquette d'information a été finalisée et est diffusée sur le site <a href="http://www.maqualitedelair-idf.fr">www.maqualitedelair-idf.fr</a> .
<b>REST3 DRIEE</b>	Elaborer une charte globale chantiers propres impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur (des maîtres d'ouvrage aux maîtres d'oeuvre) et favoriser les bonnes pratiques	Elaborer une charte globale chantiers propres prenant en compte tous les acteurs intervenant dans un chantier (industriels, distributeurs, propriétaires de parcs d'engins, maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, etc.)		Contacts pris par la DRIEA en 2018 avec la FFB et la CAPEB. Le projet de Charte a reçu leur accord. La Charte doit encore faire l'objet d'une finalisation graphique avant sa diffusion au sein des fédérations.
<b>TRA1 DRIEA</b>	Elaborer des plans de mobilité par les entreprises et les personnes morales de droit public	Étendre l'obligation de réalisation d'un plan de mobilité aux personnes morales de droit public franciliennes et définir le contenu des plans de mobilité		L'arrêté d'application du PPA a été signé le 31 janvier 2018, et ses articles 4 à 9 définissent le cadre réglementaire de cette action. Les personnes morales soumises à l'obligation de réaliser un plan de mobilité ont été recensés. Le Préfet de région a écrit aux Préfets de départements en juillet 2018 pour leur demander de rappeler leurs obligations aux entreprises et personnes morales de droit public concernées.
		Accompagner la mise en œuvre des plans de mobilité		Action continue. Le dernier Forum Entreprises et Mobilités du 4 décembre 2017 a rassemblé plus de 200 personnes. Le prochain forum est en cours d'organisation et aura lieu d'ici la fin d'année 2018.
		Faciliter le dépôt et le suivi des plans de mobilité		Un site Internet spécifique a été mis en ligne début 2018 pour héberger la plate-forme de réception des plans de mobilité ( <a href="http://www.plansdemobilite-iledefrance.fr">http://www.plansdemobilite-iledefrance.fr</a> ). Ile-de-France Mobilités a élaboré et diffusé une plaquette d'information pour inciter les personnes morales concernées à déclarer leur plan de mobilité en ligne. 2019 : refonte du site Promobilité pour clarifier l'information
<b>TRA2 DIRIF</b>	Apprécier les impacts d'une harmonisation à la baisse des vitesses maximales autorisées sur les voies structurantes d'agglomérations d'Ile-de-France	Évaluer les impacts de la réduction des vitesses maximales autorisées sur 5 tronçons autoroutiers et routiers nationaux		L'évaluation faite par le CEREMA a été publiée sur le site Internet de la DIRIF <sup>1</sup> . Ses conclusions ne permettent cependant pas d'établir que ces réductions de vitesse ont un impact sur la qualité de l'air.
<b>TRA3 IdF Mobilités</b>	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans locaux de déplacements et une meilleure prise en compte de la mobilité durable dans l'urbanisme	Relancer collectivement les PLD		22 PLD sont approuvés et 4 sont en cours d'approbation.
		Favoriser une meilleure prise en compte des enjeux de mobilité durable dans l'urbanisme		Des questionnaires sont en cours de réalisation pour définir des recommandations.

1 <http://www.enroute.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-de-la-baisse-des-vitesses-sur-4-axes-du-a1106.html>

<b>codes pilotes</b>	<b>DEFIS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>TRA4</b> <b>DRIEE</b>	Accompagner la mise en place de zones à faibles émissions	Finaliser et mettre en œuvre les actions de la convention « Villes Respirables en 5 ans »		Convention signée fin 2017. Etudes de préfiguration d'une ZCR élargie réalisée en 2018. La mise en place d'une ZFE intra A86 est envisagée pour le 1er juillet 2019, avec un niveau de restriction crit'air 5 et non classés. La phase de consultation a été lancée le 14 janvier 2019.
<b>TRA5</b> <b>DRIEE</b>	Favoriser le covoiturage en Île-de-France	Favoriser le développement du covoiturage en Île-de-France		Action continue. Une expérimentation a été lancée avec le Pass Vianavigo. Par ailleurs, IdFM a formé des partenariats avec les 2 principaux opérateurs de mise en relation des covoitureurs et leur accorde 200 000 € à répercuter en avantage pour les covoitureurs.
		Étudier la possibilité de mise en place de voies dédiées aux covoiturage sur le réseau routier national et autres voies		Le test de 2 voies dédiées sur l'A1 et l'A6 est en cours. Le test de capteurs du nombre de personnes par véhicule se déroule de juin à septembre 2018 et sera évalué en octobre prochain.
<b>TRA6</b> <b>DRIEA</b>	Accompagner le développement des véhicules à faibles émissions	Installer des bornes électriques dans les parcs relais afin de développer l'usage des véhicules électriques		Action continue.
		Inciter les communes à mettre en place des politiques de stationnement valorisant les véhicules les moins polluants		Le recensement des communes ayant mis en place un tel dispositif est en cours.
		Créer une plate-forme régionale de groupement de commandes à faibles émissions pour les PME/PMI		Après analyse par les différents acteurs concernés, la création d'une plate-forme de groupement de commandes s'avère impossible (marché insuffisamment mature, acheteurs potentiels trop peu nombreux, difficultés juridiques). Par conséquent, les partenaires ont décidé que cette action serait remplacée par la mise en place d'un « Guichet unique des aides » qui consistera à centraliser toutes les aides financières à l'achat de véhicules propres. Depuis s'est créé un GT au niveau national sous le pilotage de la DGEC qui va notamment mettre en place un site internet ( <a href="http://www.jechangemavoiture.gouv.fr">www.jechangemavoiture.gouv.fr</a> ) d'information sur les véhicules à faibles émissions et les aides (mise en ligne prévue en avril/mai). Ce site sera articulé avec celui de l'Avere sur les véhicules électriques. Il y a aussi une démarche en cours entre la DGEC, l'ASP et la MGP pour la mise en place d'un guichet unique des aides qui permettrait dans un premier temps d'informer les particuliers et des professionnels sur leur éligibilité aux dispositifs d'aide existant et dans un second temps d'instruire les demandes d'aide déposées. La DGEC a mis en place le cadre réglementaire nécessaire à la réalisation de ce guichet unique pour les collectivités franciliennes, à travers le décret du 28 décembre 2018 (modification de l'article D. 251-11-1 du code de l'énergie).
<b>TRA7</b>	Favoriser une logistique plus respectueuse de l'environnement	Préserver les sites à vocation logistique		La doctrine d'agrément des sites est en cours de révision et sera publiée d'ici la fin 2018.

<b>codes pilotes</b>	<b>DEFIS</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>ETAT D'AVANCEMENT ACTIONS</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>DRIEA</b>		Fournir un modèle type de charte de logistique urbaine à l'ensemble des collectivités		Un cadre national pour des chartes sur la logistique durable en ville permet de mettre à disposition des outils méthodologiques, des bonnes pratiques, voire un accompagnement pour la mise en œuvre d'actions d'économies d'énergie dans le secteur de la livraison de marchandises. L'expérimentation de ce cadre a été réalisée en 2017 et 2018 auprès de cinq collectivités territoriales volontaires. La DRIEA participe à un GT au niveau national qui vise à étendre cette démarche afin d'accélérer le dynamique de transition écologique de la logistique urbaine.
		Mettre à jour la stratégie régionale d'orientation		Le bilan de la stratégie régionale a été réalisé. La rédaction d'un nouveau schéma est en cours de finalisation pour une publication début 2019.
<b>TRA8</b> <b>IdF</b> <b>Mobilités</b>	Favoriser l'usage des modes actifs	Publier un recueil des bonnes pratiques pour la mise en place d'aides à l'achat de vélos, vélos à assistance électrique et triporteurs		Action à reconsidérer par les partenaires. Pour le Conseil régional, lancement d'un système de location longue durée de VAE dès l'automne 2019 (environ 10 000 VAE), et développement des abris Véligo (6 000 places fin 2017, 8 300 mi-2018, et objectif de 12 000 places en 2020).
<b>COL1</b> <b>DRIEE</b> <b>Conseil régional</b> <b>Métropole du Grand Paris</b>	Fédérer, mobiliser les collectivités et coordonner leurs actions en faveur de la qualité de l'air	Définition et mise en place d'une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des actions « qualité de l'air » relevant des collectivités franciliennes		Cette instance de coordination sera le COPIL de la Feuille de route Qualité de l'air.
		Définition et mise en place d'une instance régionale de partage technique entre collectivités		Cette instance de partage technique sera le COTECH de la Feuille de route Qualité de l'air.
		Expérimentation et essaimage des systèmes d'agriculture territorialisés		Action non initiée.
<b>PRQA1</b> <b>Conseil régional</b>	Mettre en œuvre le Plan régional pour la qualité de l'air (2016-2021) « Changeons d'air en Île-de-France » du Conseil régional d'Île-de-France	Mettre en œuvre le Fonds Air-Bois		La mise en place des fonds (MGP, Région) est en cours de définition en lien avec l'ADEME. Un fonds est en place sur une partie du territoire de l'Essonne depuis 2017.
<b>AC1</b> <b>DRIEE</b>	Engager le citoyen francilien dans la reconquête de la qualité de l'air	Définir et diffuser les 10 éco-gestes que chaque citoyen peut mettre en œuvre pour réduire les émissions polluantes dans sa vie quotidienne		Une plaquette a été réalisée et diffusée sur le site <a href="http://www.maqualitedelair-idf.fr">www.maqualitedelair-idf.fr</a> .
<b>MU1</b> <b>Préfecture de police de Paris</b>	Réduire les émissions en cas d'épisode de pollution	Mettre en place un dispositif de partage des différents retours d'expérience des épisodes de pollution		Un bilan des épisodes de pollution a été présenté à l'ensemble des CODERST en juin/juillet 2018.
		Réduire la liste des dérogations à la mesure de circulation différenciée		Action non initiée.
		Mettre à jour les listes de diffusion des messages adressés pendant les pics de pollution, et sensibiliser ceux qui les reçoivent pour qu'ils les transmettent le plus largement possible		La liste de diffusion des messages a été mise à jour. La sensibilisation des destinataires doit se poursuivre en 2019.

APU : Auxiliary Power Unit / Unité auxiliaire de puissance  
GLD : Gestion Locale des Départs  
Roulage N-1 (ou N-2) moteur(s) : Roulage avec 1 (ou 2) moteur(s) coupé(s)  
CSR : Combustible Solide de Récupération  
VLE : Valeur Limite d'Emissions  
UIOM : Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères  
ZFE : Zone à Faibles Emissions  
PLD : Plan Local de Déplacement  
VAE : Vélo à Assistance Electrique  
CODERST : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques